

EXPORTATIONS DU FOIN.

M. GIROUARD (Deux-Montagnes) : Quelle est la quantité de foin exportée du Canada aux Etats-Unis et en Angleterre respectivement pendant les années 1891, 1892, 1893 et 1894 ?

M. WALLACE : La quantité de foin exportée à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, respectivement, pendant les années en question, a été la suivante :

Année.	Grande-Bretagne.		Etats-Unis.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Tonnes.	\$	Tonnes.	\$
1891.....	11,852	150,291	50,070	375,813
1892. . .	14,969	167,604	67,067	598,567
1893.....	50,892	515,461	94,282	854,758
1894.	175,559	1,700,409	87,847	753,575

SALLE D'EXERCICES MILITAIRES À HALIFAX.

M. FRASER : Combien de soumissions ont été reçues pour la construction de la salle d'exercices militaires à Halifax ? Quels sont les noms des soumissionnaires et le montant stipulé dans leurs soumissions ? Quelle soumission a été acceptée ?

M. OUMET : Deux catégories de plans et de devis, l'une pour un édifice de pierre et de brique, et l'autre pour un édifice de pierre seulement, furent préparées, et des soumissions furent demandées, pour les deux catégories. Six soumissions furent reçues tant pour des édifices en pierre et en brique que pour des édifices en pierre seulement. Elles étaient comme suit :

Soumissionnaire.	Edifice de brique et de pierre.	Edifice de pierre.
	\$	\$
M. E. Keefe.....	187,000	196,000
J. E. Askwith.....	190,000	195,000
Rhodes, Curry et Cie.....	213,000	225,000
James McInnes et Cie.....	229,994	249,994
T. Brookfield.....	235,390	252,570
F. Tomkin.....	252,757	267,775

La plus basse soumission pour un édifice de pierre, celle de J. E. Askwith, a été acceptée.

HANGAR À FOIN À TROIS-RIVIÈRES.

M. BERNIER (pour M. LANGELIER) : 1. Le gouvernement sait-il qu'un grand hangar à foin a été construit sur le quai des commissaires du havre à Trois-Rivières par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien ? 2. Le dit hangar a-t-il été construit à la connaissance et avec l'assentiment du gouvernement ? 3. Quelque arrangement a-t-il été fait avec la dite compagnie pour le paiement du loyer annuel du terrain ainsi occupé par cette construction ? Si oui, quel est le prix du loyer ? 4. Quelque arrangement a-t-il été fait avec la dite compagnie pour l'enlèvement de la dite construc-

M. Wood (Brockville).

tion lorsque le terrain qu'elle occupe sera requis pour y empiler le bois destiné à l'exportation ?

M. OUMET : En réponse à l'honorable député, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que le quai en question est sous le contrôle exclusif de la commission du havre des Trois-Rivières, et que le gouvernement n'a aucune connaissance des faits mentionnés dans l'interpellation.

PORT DE CASCUMPEC, I.P.E.

M. PERRY : Qui a le contrat pour la mise en place et l'entretien des bouées dans le port de Cascumpec ? Quel est le montant stipulé dans le contrat ?

M. COSTIGAN : L'entrepreneur est M. John Brennan. Le montant stipulé dans le contrat est de \$194 par année.

BRISE-LAMES DE TIGNISH, I.P.E.

M. PERRY : Le gardien du brise-lames de Tignish, I.P.E., a-t-il fait rapport du montant perçu pour droits de quaiage en 1894 ? Si oui, quel est ce montant ?

M. COSTIGAN : Oui ; \$49.81. Le montant total perçu a été de \$66.42.

SERVICES DES POSTES, I.P.E.

M. PERRY : Un maître de poste a-t-il été nommé à Saint-Louis, I.P.E., en remplacement de feu Avit Perry ? Si oui, qui est-il ? Si aucune nomination n'a été faite, qui agit comme maître de poste ? A-t-il fourni un cautionnement ? Si oui, quelle sont ses cautions ?

Sir ADOLPHE CARON : Il n'y a pas de bureau de poste appelé Saint-Louis dans l'île du Prince-Edouard.

SERVICES DES MALLS À DESTINATION DES PROVINCES MARITIMES.

M. MILLS (Annapolis) pour (M. STAIRS) : Le département des Postes pourrait-il faire des arrangements pour expédier une malle aux provinces maritimes par le train du Pacifique Canadien qui quitte Ottawa à 6.30 p.m., tous les jours de la semaine, et par le train du Grand Tronc et l'Intercolonial qui quitte Montréal tous les matins à 8 heures ?

Sir ADOLPHE CARON : Aujourd'hui toutes les lettres enregistrés ou non, à destination des provinces maritimes, sont expédiées du bureau de poste d'Ottawa à 4.10 p. m. Une malle supplémentaire est faite pour être expédiée par le chemin de fer du Grand Tronc, laquelle part de la station d'Ottawa à 6.10 p. m. et arrive à Montréal à 7.35 a.m. Cette malle, qui est expédiée de Montréal par le Grand Tronc et le chemin de fer Intercolonial à 8 a. m. renferme des matières non enregistrées à destination de toutes les localités des provinces maritimes situées à l'est de Moncton. Comme il n'y aurait qu'une avance d'environ vingt minutes dans l'arrivée à Moncton si les malles étaient expédiées d'Ottawa à 6.30 p.m. tel que suggéré, nous ne croyons pas que cette avance soit suffisante pour compenser les frais, vu surtout que le maître de poste d'Ottawa nous informe que la quantité de matières expédiées par la malle supplémentaire est très faible, et l'on peut par conséquent supposer-